

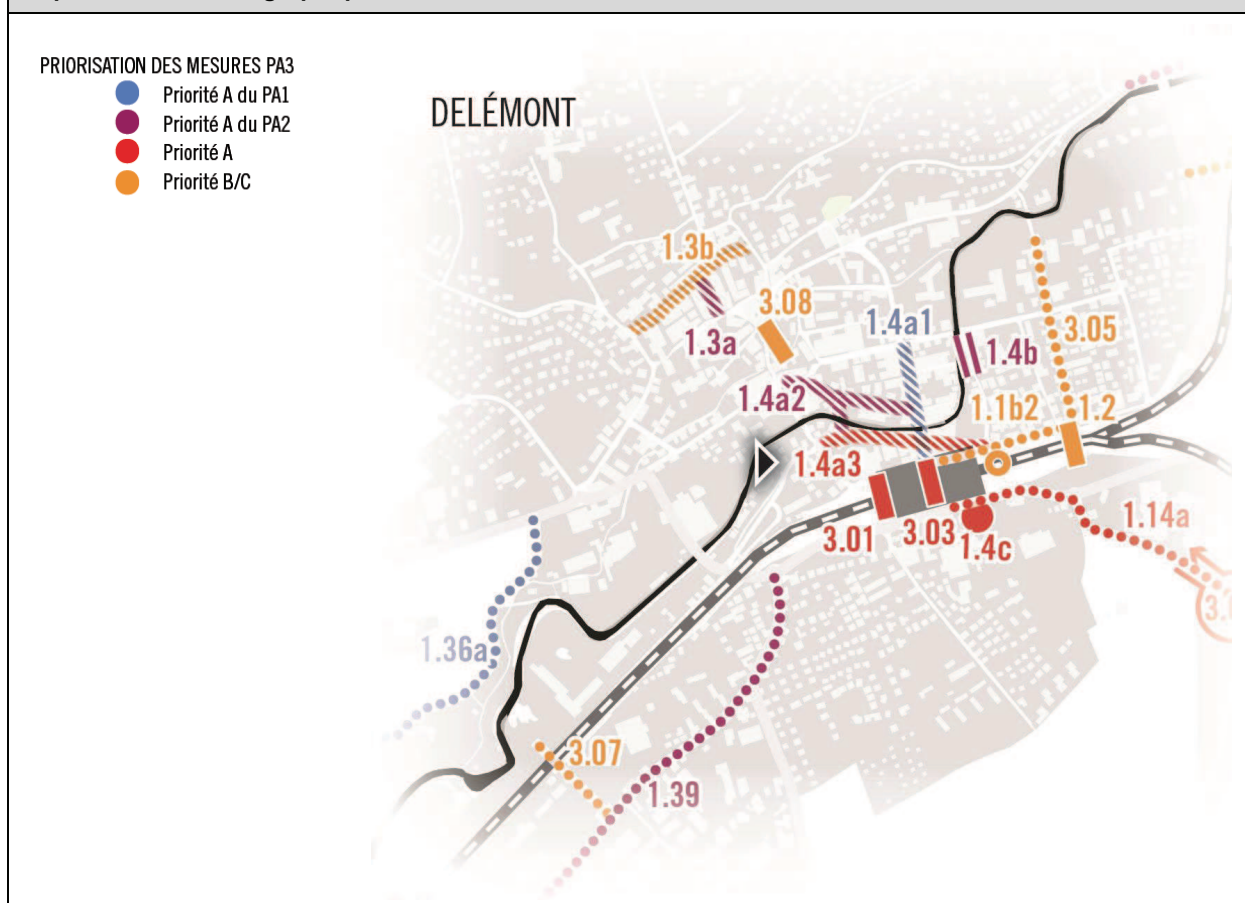
1.4a3

ARE PA2 : 6711.2.004

Centre-gare, zone 20 km/h, étape 3, rues Sorne-Moutier
LD1 et 3, Stratégie transports – objectif 3

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	B1, B2, A3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : 2021 Début des travaux : 2020
Instance(s) concernées	SDT (SAM et SMT)	Estimation des coûts globaux	5 mios
Mesure(s) connexe(s)	1.2, 1.4a1, 1.4a2, 1.4b, 1.4c	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PDCom, PD MD, PD des rues du centre-gare, PD des déplacements Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>La mesure 1.4a dans sa globalité prévoit le réaménagement des rues du centre-gare en zone de rencontre, en réaffectant les espaces publics au profit des piétons et des cyclistes en particulier (avenue de la Gare, rue de la Molière, rue de la Maltière, quai de la Sorne, route de Moutier, etc.).</p> <p>La mesure se réalisera en 3 étapes distinctes. La mesure 1.4a3 prévoit le réaménagement du quai de la Sorne et de l'extrémité ouest de la route de Moutier. La route de Moutier subissait en 2011 déjà d'une charge de trafic journalier moyen de 10'350 véhicules (Plan directeur des déplacements, 2013).</p>		
<p>But de la mesure et opportunités</p> <p>L'objectif du réaménagement est d'offrir un centre-ville davantage attractif pour les piétons principalement, mais également pour les cyclistes. Les espaces publics seront réaménagés de manière à diminuer l'emprise de l'automobile et le trafic motorisé en général. Les espaces de rencontre seront ainsi plus agréables, conviviaux et sécurisés.</p>		
<p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>Le Plan directeur des rues du centre-gare a été réalisé : il a permis de définir le concept d'aménagement de la mesure 1.4a3. Les études d'avant-projet sont prévues en 2019 et la réalisation dès 2020 selon la planification financière communale. Les travaux seront étroitement liés aux réaménagements du projet « Delémont, Marée Basse » qui traite de la Sorne et de la gestion des crues notamment.</p> <p>Les mesures 1.4a1 et 1.4a3 seront réalisées simultanément dès 2020. Une fois ces deux réaménagements terminés, la mesure 1.4a2 pourra démarrer. Une coordination entre les 3 est essentielle.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de l'accessibilité au centre-ville pour toutes les formes de mobilité douce, y compris les transports publics (réseau de bus).	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Accroissement de l'attractivité des terrains libres et des friches urbaines du centre-ville qui offrent des potentialités de développement très importantes.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort de toutes les formes de mobilité douce (piétons et cyclistes en particulier).	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude	UETP	2018
2. Avant-projet	UETP	2019
3. Dépôt public	UETP	2019
4. Traitement des oppositions	UETP	2019
5. Approbation du projet	UETP et RCJU	2019
6. Décision(s) de financement	UETP	2020
7. Début des travaux	-	2020
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne	Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 1.12, 2.03 et 2.08	